



# Coalition Mauritanienne



## Déclaration sur l'ITIE en Mauritanie

Durant les vingt dernières années, la Mauritanie a connu une gestion désastreuse de ses richesses nationales tirées des ressources minières et halieutiques. Durant cette période marquée par des détournements de fonds et la corruption dans l'impunité, ces immenses richesses n'ont pas été utilisées pour la réduction de la pauvreté.

Les mécanismes de contrôle mis en place par l'Etat pour veiller à la bonne gestion des affaires publiques ne fonctionnaient pas et les instruments existants étaient foulés au pied par ceux qui les avaient initiés. A titre d'exemple, le premier rapport de la Cour des comptes créée en 1993 n'a été publié qu'en 2007, rien que pour les périodes de 2003 et 2004 révélant des dépenses extra budgétaires de 80 milliards d'ouguiya soit 235 294 117,64 €.

Les autorités de la transition issues du coup d'état du 3 août 2005 ont adhéré à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives en septembre 2005 et institué un comité national tripartite en 2006 pour la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie. Ainsi est affirmée une volonté politique de rupture avec un passé marqué par l'opacité dans la gestion des revenus tirées des ressources naturelles. C'est dans ce cadre que le contrat de partage avec Woodside a été remis en cause et renégocié.

En dépit de la présentation des rapports 2005 et 2006 qui n'ont pas du reste été suffisamment diffusés, le comité national institué par l'Etat pour la mise en œuvre des principes et critères ITIE, souffre de plusieurs lacunes :

- sa composition qui est l'expression de cooptation (intervenu avant la création de la CMPCQVP) n'intégrait pas suffisamment les critères de parties prenantes de l'ITIE.
- dans sa mission peu explicite, le comité national s'est limité à recruter un consultant et produire deux rapports
- la qualité des rapports qui est une compilation agrégée de certaines compagnies qui ont bien voulu faire des déclarations et de l'Etat, sans commentaires ne favorise pas la transparence souhaitée pour l'ensemble des revenus tirés des extractives. Certaines compagnies ne coopèrent pas à la mise en œuvre de l'ITIE.
- élaboration d'un plan d'action formel exclusif dont l'exécution demeure insuffisante.
- non respect du calendrier des réunions et du chronogramme des activités.
- retard du processus de validation dont la date butoir est fixée en mars 2010. A ce niveau aucun signal fort n'est observable pour le respect de cette échéance.

Au-delà des difficultés de mise en œuvre effective de l'ITIE, il est à craindre que désormais il soit impossible de faire avancer valablement cette Initiative, dans un contexte de mal gouvernance politique et démocratique issu de la rupture constitutionnelle du 06 août 2008.

La condamnation de cet événement par la communauté internationale, avec la suspension de l'aide au développement, le gel de certains fonds, les menaces de sanctions, font craindre que le réflexe des autorités ne soit dans l'utilisation de tous les fonds disponibles y compris ceux réservés pour les générations futures.

La CMPCQVP lance un appel à la Communauté Internationale de l'ITIE pour favoriser le règlement rapide de la crise afin de créer les conditions d'une situation démocratique qui favorise la mise en œuvre de l'ITIE pour plus de réduction de la pauvreté en Mauritanie.

Nouakchott le 12 février 2009

Pour le comité d'appui et de suivi  
de la Coalition Mauritanienne PCQVP

**Le Président**  
**Wane Ibra Mamadou**